

Mairie de Marnay -86160-



PROCES VERBAL DE
LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt cinq

Le 22 mai

Le Conseil municipal de la Commune de Marnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CHAPLAIN, Maire de Marnay.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 9

Votants : 11

Date de la convocation : le 17/05/2025

Étaient présents : CHAPLAIN Christian - LAVENAC Marie - PATRIER Loïc - BRUNET Pascal - RICHARD Benoit - COLLART Charlène - GIRAUD Guillaume - DAVID Yohann – CARON Jérôme

Absents excusés : DILLOT Jean-François (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) - Jessy RENNER (donne pouvoir à DAVID Yohann) Marc PROT

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Marie LAVENAC

Avenant 1 marché liaison douce

M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du marché d'aménagement du bourg, un nouvel avenant doit être signé suite à des suppressions et additions de travaux.

Il y a une oincidence financière sur le marché initial :

Montant du marché initial : 469 634.45 €

Montant de l'incidence financière : + 12 181.45 €

Nouveau montant du marché : 508 815.90 €

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'avenant.

Convention de mise à disposition de Mme Fabienne De Carvalho

M. le Maire rappelle que depuis 2017, la commune de Smarves fait appel à la commune de Marnay pour assurer la préparation des repas nécessaires au bon fonctionnement du CLSH plus connu sous l'appellation « chantier de jeunes ».

Ainsi une convention de mise à disposition de Mme Fabienne DE CARVALHO, agent technique en charge de la restauration scolaire est conclue, moyennant le remboursement par la commune de Smarves à la commune de Marnay, du traitement chargé versé à l'intéressée pour les périodes concernées.

Il est proposé de reconduire ce dispositif pour le chantier jeune de juillet 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de convention de mise à disposition de Mme Fabienne De Carvalho, agent technique en charge de la restauration scolaire
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux cheminement doux : passerelles posées
- Voirie : pas de voirie à Médelle, que en 2026 si les travaux d'Eaux de Vienne sont terminés
- Numérisation de l'état civil COMEDEC
- PEDT finalisé avec Château Larcher
- Commémoration du 8 mai : remise de médailles
- Kermesse de l'école le 27 juin
- Remerciement du bureau de la chasse pour la subvention communale
- PLUI ; approbation le 8 juillet
- Chantier Jeune du 15 au 18 juillet

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h40

La secrétaire de séance

Le Maire